



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 7 avril 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia auprès de l'Association Qualitair

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, OLIVESI GUIDI Josepha, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul à SAVELLI Pierre
BERTOLUCCI Marie-Christine à GIAMARCHI Marie-Dominique
CASTELLANI Pasquale à SIMEONI Gilles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
BIAGGINI Jean-Jacques à BATTESTI Gilles

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, SIMONI Pierre Baptiste,

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia auprès de l'Association Qualitair

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008, dite « directive pour la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe » ;

Vu le code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DREAL/SRET/08 du 29 décembre 2015 portant approbation du plan de Protection de l'atmosphère, dit « PPA », de la région bastiaise ;

Vu l'Arrêté du 5 juillet 2017 portant renouvellement de l'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air Qualitair Corse ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2A-2017-07-21-018 et n°2B-2017-07-21-001 en date du 21 août 2017 relatif à l'organisation des procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant pour les départements de la Corse du sud et de la Haute-Corse ;

Vu les statuts de l'Association Qualitair créée en 2003, dont la Communauté d'Agglomération de Bastia est membre fondateur ;

Considérant le renouvellement du Conseil communautaire issu des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

À l'unanimité ;

DÉSIGNE

Les deux membres suivants :

- Titulaire : Philippe CIMINO
- Suppléant : Michel ROSSI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO